

Merci de transmettre à tous vos collègues

Parcours Professionnels, Carrières et Rémunération (PPCR)

***Le gouvernement passe en force et va l'appliquer !
Il instaure le 49-3 du dialogue social dans la Fonction Publique !***

**Alors que le protocole n'a pas recueilli 50%, le gouvernement l'applique !
Drôle de conception du dialogue social !**

Depuis des mois la Ministre de la Fonction publique claironne que, sans accord majoritaire, le gouvernement ne mettra pas en œuvre le protocole PPCR.

Au lendemain de la date butoir pour la signature des organisations syndicales, le Premier ministre décide quand même de passer en force.

FO a jugé cet accord inacceptable, la **CGT** et **Solidaires** l'ont aussi rejeté, celui-ci n'a donc pas recueilli les 50% nécessaires à son application.

Mais la **FSU**, la **CFDT** et l'**UNSA** l'ont signé et l'accord, bien que **minoritaire**, va tout de même être mis en place par le gouvernement. Ce qui éclaire, une fois de plus, la conception du dialogue social dont se targue le président de la République-depuis son arrivée au pouvoir.

Assez de cette hypocrisie !

Suite aux propos récents du Ministre Emmanuel Macron sur l'attaque en règle du statut des fonctionnaires, on peut dorénavant craindre que le passage en force devienne la règle.

C'est bien la démonstration du danger et de l'hypocrisie des accords de Bercy que Force Ouvrière n'a pas signé et a maintes fois dénoncés.

*

La FSU, la CFDT et l'UNSA qui ont signé l'accord portent une lourde responsabilité !

Si certaines organisations syndicales ont présenté ce projet comme une avancée notable pour les agents, FO en a fait une lecture toute autre qui a motivé son opposition.

Voir [>ICI< notre argumentaire](#)

Voir [>ICI< le mail n°9 du 17 sept.](#)

L'axe 1 de PPCR c'est la mobilité imposée et la casse de nos statuts

L'axe 2, présenté comme une amélioration des rémunérations n'est qu'un marché de dupes assorti d'un chantage !

En effet, toutes les propositions de revalorisation des salaires étalées de 2017 à 2020 sont gagées sur des budgets non encore votés, soumis à des échéances électorales politiques qui n'offrent aucune garantie...

C'est le cas notamment de l'ISAE dont la revalorisation n'est pas inscrite dans le budget de l'Etat mais dont la demande de revalorisation à 1200 € justifierait, de leur point de vue, la signature de ce « pacte » avec le gouvernement par la FSU, la CFDT et l'UNSA.

PPCR devient donc l'arme technique dont le gouvernement se dote, avec l'accord de la FSU, de la CFDT et de l'UNSA pour achever le service public !

Pour FO, PPCR tourne le dos à nos principales revendications :

- Il ne compense pas à la perte de salaires que les agents ont connue depuis 2010
- Il enterre la revalorisation du point d'indice, seule assurance d'une véritable augmentation de salaire.
- Il évacue la refonte globale de la grille indiciaire de la Fonction publique.
- Il allonge la durée des carrières des agents qui autofinanceront leur « revalorisation ».
- Il organise des pertes de salaires sur le long terme pour certains agents : s'ils bénéficieront, dans un premier temps d'une légère revalorisation, gagneront moins sur le long terme.

Enfin, le cœur du protocole, c'est l'association des organisations syndicales à l'inter-ministériarité, à la fusion des corps et de cadres statutaires communs, donc à la remise en cause des statuts particuliers qui doivent « s'adapter », à la réforme territoriale, qui impose dans toutes les administrations de l'Etat mobilité et suppressions de services.

Pour FO, aucune des mesures avancées ne représente un réel gain permettant à minima le rattrapage des pertes de salaires subies. Voire pire, toutes tournent le dos à la revendication essentielle qui est la revalorisation générale du point d'indice, commun à tous les agents, contractuels et titulaires.

**Mépris des fonctionnaires,
Mépris des positions des organisations syndicales,
FORCE OUVRIERE dénonce ce coup de force !**

Peut-on encore les laisser faire ?

Dans l'immédiat, FO exige l'**ouverture immédiate de négociations** sur la revalorisation des salaires par l'augmentation de la valeur du point d'indice servant au calcul du traitement des fonctionnaires et combatta toutes tentatives de remise en cause du statut général des fonctionnaires.

A LIRE AUSSI

[Communiqué FNEC-FP FO du 30 septembre](#)

[Communiqué FGF-FO du 30 septembre](#)

[Communiqué UIAFP-FO du 30 septembre 2015](#)

[Dossier argumentaire](#) complet du SNUDI FO

UNE URGENCE : Plus que jamais pour défendre vos droits et vos garanties statutaires, vous ne pouvez compter que sur le **syndicat libre et indépendant FO** !

Pour être plus fort, il faut être plus nombreux :

Syndiquez-vous au SNUDI-FO !



Bulletin d'adhésion